



Ces dérives sectaires qui ébranlent l'Église

D É C R Y P T A G E

Dans un livre publié ces jours-ci (lire p. 29), une ex-religieuse de la communauté Saint-Jean raconte l'emprise mentale dont elle a été victime. Ce récit éclaire une réalité encore taboue dans l'Église : l'abus spirituel.

par **Agnès Chareton** * photo **Guillaume Poli / CIRC**

M A R I E - L A U R E J A N S S E N S a 42 ans, elle est mariée et a deux enfants. Pendant onze ans, « sœur Marie-Laure » a porté le grand voile blanc et l'habit sombre des religieuses contemplatives de Saint-Jean, cette communauté française catholique fondée en 1975 par le P. Marie-Dominique Philippe, à Fribourg, en Suisse. Culpabilisation, isolement, verrouillage de l'esprit... Dans un témoignage écrit en collaboration avec Mikael Corre, journaliste à *Pèlerin*, la jeune femme

décrit les mécanismes d'un système qui l'a privée de sa liberté intérieure, et manipulée dans ce qu'elle avait de plus intime : sa foi en Dieu. C'est la première fois qu'une ancienne religieuse de Saint-Jean prend la plume sans recourir à l'anonymat (1).

Issue d'une famille catholique de Compiègne (Oise), Marie-Laure pousse les portes du couvent de Saint-Jodard, près de Lyon, en 1998, après des études à Sciences-Po. À l'époque, elle a « soif de Dieu » et rêve de donner sa vie au service des pauvres. Lever à 5h30, offices, service communautaire, travail au potager... De l'extérieur, c'est une jeune religieuse souriante. À l'intérieur, les doutes sur sa vocation

la tiraillent. Marie-Laure voue une obéissance aveugle à la toute-puissante sœur Marthe, à la fois directrice spirituelle, maîtresse des novices, assistante générale de la fondatrice, sœur Alix... Elle reste prisonnière de cette relation toxique, malgré les envois en mission aux Philippines, à Taïwan, aux États-Unis et au Canada. En 2009, la communauté est reprise en main par Rome, et quatre supérieures – dont sœur Marthe – sont exclues de la vie religieuse par le cardinal Barbarin. Épuisée physiquement et psychologiquement, Marie-Laure quitte l'habit six mois après.

« Je n'ai pas décidé d'écrire pour soigner mes blessures, affirme-t-elle. Je veux interpeller l'Église, car des

◀ **Marie-Laure Janssens a passé onze ans dans la communauté Saint-Jean, de 1998 à 2009. Dans un livre, elle raconte les dérives dont elle a été victime.**

dysfonctionnements perdurent. » Son témoignage n'apporte pas de nouvelles révélations sur la communauté Saint-Jean, qui a pudiquement reconnu, en 2013, que son fondateur, le P. Marie-Dominique Philippe, « a parfois posé des gestes contraires à la chasteté ». Son originalité réside dans le fait qu'il documente, de l'intérieur, le phénomène encore tabou des dérives sectaires dans certaines communautés catholiques. Le récit, enrichi d'extraits de sa correspondance avec sa famille (177 lettres ont été retrouvées), met en évidence la réalité de « l'abus spirituel », rendu possible quand un supérieur est en même temps directeur de conscience. Il y a alors confusion entre le « for interne » et le « for externe », distingués par le droit canon.

Le désarroi des victimes

De fait, son expérience n'est pas un cas isolé, même si aucun chiffre n'existe sur les dérives sectaires dans l'Église. Celles-ci concernent souvent des communautés « nouvelles », fondées par une personnalité dotée d'un fort charisme. En 2015, une enquête canonique a été ouverte visant les Sœurs de Bethléem, et en 2016, les Travailleuses missionnaires de l'Immaculée ont fait l'objet d'une visite apostolique. Parmi les affaires les plus retentissantes, qui impliquent aussi des abus sexuels, on peut citer la suspension du P. Maciel, fondateur de la Légion du Christ, en 2006 ; celle, en 2008, du F. Ephraïm, fondateur de la communauté des Béatitudes ; la condamnation canonique du fondateur de Points-Cœur, le P. de Roucy, en 2011. . .

En 2013, une quarantaine de victimes et de familles avaient écrit leur désarroi à M^{gr} Pontier, président de la Conférence des évêques de France (CEF). Celui-ci leur avait répondu dans une lettre très bien accueillie par les associations de victimes, comme l'Avref (2). Dans la foulée, la CEF avait

MIKAEL CORRE

journaliste à Pèlerin.

“L'abus spirituel détruit lui aussi”

Quelle est la genèse de ce livre ?

Durant mes études de sociologie, j'ai été marqué par les grandes enquêtes publiées dans la presse concernant la crise de la communauté des Béatitudes. Je travaillais alors sur les communautés nouvelles catholiques, nées au cours des années 1970, dans le contexte du printemps de l'Église qui a suivi le concile Vatican II. Des années plus tard, cette question m'est revenue quand un ami journaliste, Antton Rouget, m'a transmis le témoignage de Marie-Laure.



En quoi est-il inédit ?

Ce livre n'est pas anonyme. Cela donne de la force à son propos. D'autre part, on parle souvent des abus sexuels dans l'Église, et on oublie que ceux-ci sont possibles parce qu'il existe au préalable un terreau d'emprise, qui est l'abus spirituel. Or, celui-ci peut être aussi destructeur que l'abus sexuel, et conduire des personnes à la dépression et au suicide.

NICOLAS LASCOUREGUES



Le silence de la Vierge, Marie-Laure Janssens avec Mikael Corre, Éd. Bayard, 260 p., 18,90 €. Parution le 18 octobre.

Pourquoi publier ce livre sous forme de témoignage ?

Il est très difficile d'expliquer ce qu'est un abus spirituel. Les personnes qui en sont victimes ont du mal à parler de ce qu'elles ont vécu, car elles le conceptualisent. Le plus efficace est de raconter comment les choses se sont passées concrètement. Cela demande une mise à nu, parfois difficile. Marie-Laure a eu un grand courage en témoignant à visage découvert. Raconter, c'est aussi une manière de laisser le lecteur libre de ce qu'il pense.

Comment avez-vous procédé ?

Nous avons découvert 177 lettres que Marie-Laure avait envoyées à sa famille pendant les onze ans qu'elle a passés dans la communauté. Ce matériau extraordinaire a fourni la base d'un travail d'interview et d'enquête sur sa vie intérieure. C'était difficile pour elle de se relire alors qu'elle était sous emprise, mais cela nous a permis d'être sûrs des mots qu'elle employait, de son rapport au monde, à la communauté, etc. Ces lettres ne mentent pas, ni sur ses fragilités, ni sur ce qui était vécu ou pensé dans la communauté. ●

➤ renforcé sa vigilance, en créant différents services, regroupés en une Cellule pour les dérives sectaires. « Notre travail consiste à accueillir, écouter et accompagner les victimes qui se font connaître, explique M^{gr} Planet, évêque de Carcassonne et Narbonne, placé à sa tête. Nous constituons ensuite des dossiers et alertons les autorités religieuses compétentes : l'évêque, le supérieur de la congrégation, Rome, etc. »

Mais, dans les faits, les choses ont peu bougé. Les dossiers, complexes, aboutissent rarement à des décisions

concrètes. Les raisons sont multiples : difficulté à recueillir la parole des victimes, responsabilité diluée entre des acteurs ecclésiaux qui se renvoient la balle, culture du secret, etc. « Sœur Chantal-Marie Sorlin fait un gros travail à la Cellule pour les dérives sectaires, mais son pouvoir d'action est limité. La seule manière de secouer le cocotier est d'aller en justice ou d'alerter les médias », déplore Aymeri Suarez-Pazos, président de l'Avref. « L'Église ne communique aucune information sur les enquêtes canoniques, regrette

de son côté Yves Hamant, dont la fille a été concernée par ces dérives. Or ce problème ne concerne pas juste quelques familles. Il implique l'ensemble des baptisés parce qu'il touche les communautés nouvelles, sur lesquelles l'Église mise pour son avenir. » ●

(1) Félicité, la vérité vous rendra libre, témoignage anonyme d'une ancienne sœur apostolique de Saint-Jean, a été publié en 2014 aux Éd. Sentinelle.

(2) Aide aux victimes des dérives de mouvements religieux en Europe et à leurs familles. Lire ci-dessous.

Anticiper les risques, mode d'emploi

À la lumière de son expérience d'écoute des victimes, l'Avref a identifié les situations à risque et propose à l'Église des pistes pour agir. Pèlerin, qui a consulté ce document* en exclusivité, en décode ici les points-clés.



Recrutement

● **Le risque :** des jeunes recrutés trop tôt, et pas toujours librement. L'intégration est parfois hâtive (prise d'habit précoce) et parfois différée sans raison (vœux constamment repoussés).
● **Le conseil :** les personnes doivent avoir terminé leurs études et avoir déjà travaillé avant de rentrer dans une communauté. En cas de départ, ils pourront rebondir.



Famille

● **Le risque :** les personnes sont parfois coupées de leur famille dès qu'elles entrent dans la communauté. L'accompagnement – discret – de la famille est pourtant précieux pour un discernement équilibré.
● **Le conseil :** chacun doit pouvoir échanger librement avec ses proches et avoir une adresse mail privée. Et être encouragé à participer aux événements familiaux importants.



Santé

● **Le risque :** les personnes qui tombent malades ne sont pas toujours bien prises en charge, ou orientées vers un médecin proche de la communauté. Parfois, une confusion existe entre ce qui relève du psychique et ce qui relève du spirituel.
● **Le conseil :** les membres d'une communauté doivent avoir accès à un médecin en toute confidentialité. La famille doit être prévenue en cas de maladie grave.



Direction spirituelle

● **Le risque :** utiliser les confidences recueillies dans le cadre d'un accompagnement spirituel pour manipuler la personne.
● **Le conseil :** le fondateur ou le prier ne doit pas être le confesseur. Chacun doit être libre de se confesser à un prêtre extérieur à la communauté. Le secret de la confession doit évidemment être respecté.



Formation

● **Le risque :** dans certaines communautés, la formation intellectuelle est insuffisante. L'utilisation de sources exclusivement internes – comme les écrits du fondateur – présente un danger de formatage.
● **Le conseil :** la formation doit se poursuivre tout au long de la vie religieuse. L'obtention de diplômes à l'extérieur de la communauté doit être encouragée.



Départ

● **Le risque :** les personnes qui quittent leur communauté se retrouvent parfois dans des situations de grande fragilité aussi bien matérielle que psychologique.
● **Le conseil :** un service de médiation doit être mis en place par l'Église pour accompagner la personne sur le long terme et l'aider à se réinsérer dans la société.
* À lire sur www.avref.fr